

Liberté Égalité Fraternité

Note à l'attention des candidats

CAP Accompagnant éducatif petite enfance Session 2021

(Modalités : Epreuves Ponctuelles Terminales)

Cette note concerne les candidats suivants :

CANDIDAT RELEVANT D'UN ETABLISSEMENT PRIVE HORS CONTRAT

CANDIDAT RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE

CANDIDAT RELEVANT D'UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS NON HABILITE (CFA)

CANDIDAT EN FORMATION CONTINUE (HORS GRETA)

CANDIDAT INDIVIDUEL

L'arrêté du 30 novembre 2020 porte création du CAP Accompagnant éducatif petite Enfance.

Toutes les informations indispensables concernant le CAP Accompagnant éducatif petite Enfance (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel, dispense d'épreuves...) sont précisées par cet arrêté.

Vous pouvez consulter ces informations à l'adresse suivante :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042657943

1- LA REGLEMENTATION LIEE AUX PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OU AUX EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Le référentiel du CAP AEPE précise les contextes, établissements et services d'accueil de la petite enfance, ainsi que l'âge du public sur lequel portent les activités conduites pour présenter les épreuves du CAP AEPE.

Point important pour l'épreuve professionnelle EP1 :

Une PFMP ou une expérience professionnelle est **exigée** auprès d'enfants de zéro à moins de trois ans. Il est attendu du candidat qu'il fasse la preuve de ses compétences et savoirs, en particulier en direction de jeunes enfants de zéro à moins de trois ans.

1.1 Durée des périodes de formation en milieu professionnel ou des expériences professionnelles pour présenter les épreuves EP1, EP2 et EP3

La durée totale des stages ou de l'expérience professionnelle obligatoires est d'au minimum 14 semaines (32 heures hebdomadaires), soit 448 heures.

Les PFMP et expériences professionnelles doivent être postérieures au 1er janvier 2018.

SITUATION DU CANDIDAT	DURÉE A EFFECTUER	DOCUMENTS À PRODUIRE
Candidat SANS expérience professionnelle	14 semaines de stage dans 2 lieux ou 2 structures différents ne présentant pas les mêmes caractéristiques Une partie doit obligatoirement être réalisée auprès d'enfants de moins de 3 ans.	Annexe 1 L'annexe 1 doit être imprimée, complétée, signée avec l'ensemble des justificatifs.
Candidat AVEC expérience professionnelle	14 semaines Une partie doit obligatoirement être réalisée auprès d'enfants de moins de 3 ans.	Annexe 2 L'annexe 2 doit être imprimée, complétée, signée avec l'ensemble des justificatifs.
Candidat AVEC DISPENSE(S) aux épreuves professionnelles EP1-EP2-EP3	5 semaines par épreuve à présenter	Annexe 3 L'annexe 3 doit être imprimée, complétée, signée avec l'ensemble des justificatifs.

Les candidats ayant déjà présenté l'une des épreuves (EP1 ou EP2) doivent obligatoirement fournir les justificatifs correspondants énoncés ci-dessus.

1.2 Lieu des périodes de formation en milieu professionnel ou des expériences professionnelles

- Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) dont la liste est donnée par l'article R2324-17 du code de la santé publique :
 - 1° Les établissements d'accueil collectif, notamment les établissements dits " crèches collectives " et "
 haltes garderies ", et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile
 d'assistants maternels dits " services d'accueil familial " ou " crèches familiales ";
 - 2° Les établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents qui participent à l'accueil, dits " crèches parentales ";
 - 3° Les établissements d'accueil collectif qui reçoivent exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel, dits " jardins d'enfants ";
 - 4° Les établissements d'accueil collectif dont la capacité est limitée à dix places, dits " micro-crèches "
- Accueil Collectif pour Mineurs (ACM) : centres de vacances ou de loisirs (uniquement pendant les vacances scolaires)
- Ecole maternelle
- Assistant maternel agréé ou Maison d'Assistants Maternels (MAM)1
- Organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfants agréé pour la garde d'enfants de moins de 3 ans2

1 II doit être titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau 5 (anciennement III) ou est titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe V « Dispenses d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 29/03/2019 permettant de demander une dispense.

² Le professionnel tuteur est titulaire du CAP Petite enfance ou du CAP AEPE et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants dans le secteur de la petite enfance ou il est titulaire d'une autre certification de niveau 3 (anciennement V) justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance.

Transmission des pièces justificatives relatives aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et/ou à l'expérience professionnelle

Le candidat envoie, par courrier **recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi), l'annexe correspondant à sa situation dûment complétée (sans rature, ni surcharge) <u>accompagnée des pièces justificatives</u>, pour <u>le mercredi 24 mars 2021.</u>

Pour les candidats du 04 et du 05	Pour les candidats du 13	Pour les candidats du 84
Lycée BEAU DE ROCHAS	SEP du Lycée FOURCADE	Lycée VICTOR HUGO
Lycée BEAU DE ROCHAS (A l'attention du DDFPT) 10 Avenue du général Leclerc 04000 Digne-les-Bains	SEP du Lycée MARIE MADELEINE FOUCARDE (A l'attention du DDFPT) 14 Rue Jules Ferry 13541 Gardanne	Lycée VICTOR HUGO (A l'attention du DDFPT) 139 Avenue Victor Hugo 84200 Carpentras

En l'absence de l'annexe 1, 2 ou 3 dûment complétée et des attestations de PFMP ou d'expérience professionnelle conformes aux exigences des épreuves fournies à la date du 24 mars 2021, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter aux épreuves EP1, EP2 et EP3; le diplôme ne pourra pas lui être délivré.

Les PFMP doivent donc être impérativement achevées pour la mi-mars 2021.

2 - L'EVALUATION DU DOMAINE PROFESSIONNEL

Pour obtenir le domaine professionnel, le candidat doit avoir une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves EP1, EP2 et EP3.

2.1. L'épreuve EP1 « Accompagner le développement du jeune enfant » - coef. 7

2.1.1. Accompagner le développement du jeune enfant – coef. 6

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale d'épreuve de 25 minutes.

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte,
- Adopter une posture professionnelle adaptée,
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné.
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

Le candidat présente **deux fiches** : l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Les deux fiches présentent : Le contexte d'intervention,

La description des activités

Il s'agira en particulier de présenter les activités conduites auprès d'enfants de zéro à moins de 3 ans.

Présentation des deux fiches relatives à l'épreuve EP1

Les nom, prénom et numéro de candidat doivent apparaissent lisiblement en haut de chaque fiche. Des modèles d'en-tête de fiches sont jointes en **annexe 4**.

Fiche 1 : réalisation d'un soin quotidien (1 page maximum sans annexe, soit 1 page A4 recto)

Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages (1 page maximum sans annexe, soit 1 page A4 recto)

Le candidat devra se présenter avec trois exemplaires de ses fiches le jour de l'épreuve.

En l'absence de l'ensemble des fiches et d'attestation de PFMP ou d'activité et expérience professionnelle, relative au contexte d'intervention auprès d'enfants de moins de 3 ans, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve EP1 et il se verra attribuer la note zéro.

2 .1.2. Chef d'œuvre – coef. 1

UNIQUEMENT POUR les élèves et apprentis des établissements d'enseignement privés hors contrat et des centres d'apprentis non habilités à pratiquer le contrôle en cours de formation. Epreuve orale de 10 min (5 min de présentation et 5 min de questions devant une commission d'évaluation)

L'arrêté du 28 novembre 2019 définit modalités d'évaluation du chef-d'œuvre https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039663377

2.2. L'épreuve EP2 « Exercer son activité en accueil collectif »

Epreuve écrite d'une durée d'1 h 30

Coef. 4

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».



2.3. L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel ».

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes – Coef. 4 Temps de préparation éventuel : 1 h 30

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Le temps de préparation dans cette situation est de 1h30.

L'arrêté du 30 novembre 2020 prévoit la possibilité pour les assistants maternels agréés (AMA) et les employés à domicile de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte professionnel d'intervention du domicile.

Transmission du projet d'accueil (5 pages maximum) par les AMA ou les employés à domicile qui ont fait ce choix au moment de l'inscription

Le candidat doit envoyer <u>par lettre recommandée avec accusé de réception</u> (cachet de la poste faisant foi), 2 exemplaires de son projet d'accueil, <u>au plus tard le mercredi 24 mars 2021.</u>

Pour les candidats du 04 et du 05	Pour les candidats du 13	Pour les candidats du 84
Lycée BEAU DE ROCHAS	SEP du Lycée FOURCADE	Lycée VICTOR HUGO
Lycée BEAU DE ROCHAS (A l'attention du DDFPT) 10 Avenue du général Leclerc 04000 Digne-les-Bains	SEP du Lycée MARIE MADELEINE FOUCARDE (A l'attention du DDFPT) 14 Rue Jules Ferry 13541 Gardanne	Lycée VICTOR HUGO (A l'attention du DDFPT) 139 Avenue Victor Hugo 84200 Carpentras

Le candidat devra se présenter avec un exemplaire du projet d'accueil le jour de l'épreuve.

En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée par le recteur, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve et se voit attribuer la note zéro.

3 - DIPLOMES PERMETTANT DE BENEFICIER DE DISPENSES D'EPREUVES

3.1 Dispenses d'épreuves professionnelles Arrêté du 30 novembre 2020

Seules les certifications et diplômes mentionnés sur la première ligne peuvent donner accès à dispenses.

Epreuves du CAP AEPE	Certificat professionnel JEPS Animateur d'activités et de vie quotidienne (CP JEPS)	Titre Assistant(e) de vie aux familles	BEPA Services aux personnes	CAP Services aux personnes et vente en espace rural	BEP Accompagnement, soins et services à la personne	Mention complémentaire Aide à domicile
Ministère responsable de la certification	Sports	Emploi	Agriculture et alimentation	Agriculture et alimentation	Education nationale et jeunesse	Education nationale et jeunesse
EP1: Accompagner le développement du jeune enfant		Dispense	Dispense	Allègement (= réduction de la durée de formation)	Dispense	
EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	Dispense				Dispense	
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense

3.2 Dispenses d'épreuves des domaines généraux et de l'EPS

Arrêté du 23 juin 2014

Si le candidat est titulaire d'un diplôme indiqué ci-dessous, il peut être dispensé des épreuves générales suivantes : Français/histoire-géo/enseignement civique et moral, Mathématiques/sciences physiques et chimiques, éducation physique et sportive.

- > CAP (éducation nationale, maritime ou agricole)
- > BEP (éducation nationale, maritime ou agricole)
- > BAC, BP, BTS, DAEU ou examen spécial d'entrée à l'université
- > Diplôme ou titre enregistré au moins de niveau 4 de qualification dans le RNCP
- > Certification délivrée dans un état membre de l'union européenne classée au moins de niveau 4

Les candidats individuels ou en formation continue peuvent lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensés de l'épreuve d'EPS.

Cas particulier des diplômes étrangers :

La certification doit être délivrée dans un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace européen ou de l'Association européenne de libre-échange et classée à un niveau correspondant au moins au **niveau 4** du cadre européen des certifications (CEC) et comprenant au moins une épreuve passée **en langue française**.

Sans justification de cette qualification en langue française, ces candidats seront dispensés, de l'unité de mathématiques-sciences physiques et chimiques et de l'unité d'éducation physique et sportive.

4 - LE CALENDRIER DE DEROULEMENT DE LA SESSION 2021

	Dernier délai pour envoi de l'ani professionnelle (pour tous les c					
	Suivants : Pour les candidats du 04 et du 05 Lycée BEAU DE ROCHAS	Pour les candidats du 13 SEP du Lycée FOURCADE	Pour les candidats du 84 Lycée VICTOR HUGO			
24 mars	Lycée BEAU DE ROCHAS (A l'attention du DDFPT) 10 Avenue du général Leclerc 04000 Digne-les-Bains	SEP du SEP du Lycée MARIE MADELEINE FOUCARDE (A l'attention du DDFPT) 14 Rue Jules Ferry 13541 Gardanne	Lycée VICTOR HUGO (A l'attention du DDFPT) 139 Avenue Victor Hugo 84200 Carpentras			
2021	Passée cette date, les candidats n'ayant envoyé aucun document ne seront pas autorisés à passer les épreuves de l'examen. Les stages et expériences professionnelles devront être terminés avant cette date Il est indispensable de conserver une copie des documents envoyés					
	Dernier délai pour envoi du projet d'accueil , en deux exemplaires Les assistants maternels et les gardes à domicile qui ont fait le choix à l'inscription de présenter un projet d'accueil réel pour l'EP3 devront également envoyer leur dossier dans l'un des trois centres ci-dessus.					
Du 29 mars au	Commission de conformité de l'expérience professionnelle					
2 avril 2021	En cas de dossier non conforme , les candidats seront informés par un mail.					
Fin avril	Les candidats doivent télécharger leur convocation sur le site du Rectorat – Examens et concours – Convocation.					
2021	Penser à signaler les changements d'adresse mail ou d'adresse postale					
	Déroulement des épreuves gér	nérales et professionnelles.				
Fin mai et courant	 Les <u>2 fiches</u> à présenter pour l'EP1 sont à apporter le jour de l'épreuve en trois exemplaires. 					
juin 2021	Vous devez utiliser les deux modèles de fiches figurant en annexe 4.					
	2- Les 2 dossiers d'histoire/géographie sont à apporter le jour de l'épreuve					
Début juillet 2021	Publication des résultats					
Mi-juillet 2021	Envoi du relevé de notes au do		adrassa			
	renser	à signaler les changements d'a	au cooc			
Mi- octobre 2021	Envoi du diplôme au domicile du candidat Penser à signaler les changements d'adresse					

Annexe 1 - Candidats sans expérience professionnelle

Attestation des périodes de formation en milieu professionnel

Académie d'Aix-Marsei	ille CAP	Acc	ompagnant éducatif petite enfa	nce Epreuve	s ponctuelles 2021
om :	épouse :		Prénom : Da	ate de naissance :	
Tableau à renseigner par le	es tuteurs ou les responsables des é	tablisse	ements accueillant les stagiaires. Joindre imp		<mark>le stage.</mark> Iupliquer si nécessaire
Nom et adresse, cachet de l'établissement d'accueil	Type de structure accueillant enfants de moins de 3 ans (cocher la case)		Nature des tâches effectuées	Durée Jour, mois, année	Nom et signature du responsable de l'établissement d'accueil
	EAJE Etablissement d'accueil de jeunes enfants AMA Assistant maternel agréé Garde d'enfant(s) de moins de 3 ans Organisme de services d'aide à la personne Autre	e agréé □	 ☐ Mise en œuvre des activités d'éveil ☐ Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages ☐ Elaboration des repas ☐ Entretien du logement et des espaces 	Du : au :	
	EAJE Etablissement d'accueil de jeunes enfants AMA Assistant maternel agréé Garde d'enfant(s) de moins de 3 ans Organisme de services d'aide à la personne Autre	□ □ □ e agréé	 ☐ Mise en œuvre des activités d'éveil ☐ Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages ☐ Elaboration des repas ☐ Entretien du logement et des espaces 	Du : au :	
Nom et adresse, cachet de l'établissement d'accueil	Type de structure accueillant enfants de moins de 6 ans (cocher la case)		Nature des tâches effectuées	Durée Jour, mois, année	Nom et signature du responsable de l'établissement d'accueil
	Ecole maternelle EAJE Etablissement d'accueil de jeunes enfants ACM Accueil collectif de mineurs		 ☐ Actions dans le cadre des relations enfant-parents-professionnels ☐ Assistance pédagogique à l'enseignant ☐ Activités de remise en état des matériels et des locaux 	Du : au :	
	Ecole maternelle EAJE Etablissement d'accueil de jeunes enfants ACM Accueil collectif de mineurs		 ☐ Actions dans le cadre des relations enfant-parents-professionnels ☐ Assistance pédagogique à l'enseignant ☐ Activités de remise en état des matériels et des locaux 	Du : au :	
			Tota		
Cadre réservé au contrôle de co Attestation de PFMP de 14 Attestation de PFMP auprè		S	OUI NON	Nom et signature du respon	, lesable du centre de formation dans un centre de formation)

Pièces justificatives à joindre

Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :
 □ Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental □ Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie)
ET
□ Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE.
ου
□ Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe VI « Dispense d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 30 novembre 2020 permettant de demander une dispense.
Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :
□ Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;
ET
□ Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance ou du CAP AEPE et □ Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie)
ου
□ Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

Annexe 2 - Candidats avec expérience professionnelle

Attestation d'activité ou d'expérience professionnelle

Académie d'Aix-Marsei	lle CAP	Acc	ompagnant éducatif petite enfai	nce Epreuves	s ponctuelles 2021
lom :	épouse :		Prénom :	. Date de naissance :	
Tableau à renseigner par le			ent les certificats de travail.		upliquer si nécessaire
Nom et adresse, cachet de l'établissement.	Type de structure accueillant e enfants de moins de 3 ans (cocher la case)		Nature des tâches effectuées	Durée Jour, mois, année	Nom et signature du responsable de l'établissement d'accueil
	EAJE Etablissement d'accueil de jeunes enfants AMA Assistant maternel agréé Garde d'enfant(s) de moins de 3 ans Organisme de services d'aide à la personne Autre	e agréé □	 ☐ Mise en œuvre des activités d'éveil ☐ Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages ☐ Elaboration des repas ☐ Entretien du logement et des espaces 	Du : au : temps plein □ temps partiel □ Total en semaines : Nombre d'heures :	
	EAJE Etablissement d'accueil de jeunes enfants AMA Assistant maternel agréé Garde d'enfant(s) de moins de 3 ans Organisme de services d'aide à la personne Autre		 ☐ Mise en œuvre des activités d'éveil ☐ Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages ☐ Elaboration des repas ☐ Entretien du logement et des espaces 	Du :au :temps plein □ temps partiel □ Total en semaines :Nombre d'heures :	
Nom et adresse, cachet de l'établissement d'accueil	Type de structure accueillant e enfants de moins de 6 ans (cocher la case)		Nature des tâches effectuées	Durée Jour, mois, année	Nom et signature du responsable de l'établissement d'accueil
	Ecole maternelle EAJE Etablissement d'accueil de jeunes enfants ACM Accueil collectif de mineurs		 □ Actions dans le cadre des relations enfant-parents-professionnels □ Assistance pédagogique à l'enseignant □ Activités de remise en état des matériels et des locaux 	Du : au : temps plein □ temps partiel □ Total en semaines : Nombre d'heures :	
	Ecole maternelle EAJE Etablissement d'accueil de jeunes enfants ACM Accueil collectif de mineurs		 □ Actions dans le cadre des relations enfant-parents-professionnels □ Assistance pédagogique à l'enseignant □ Activités de remise en état des matériels et des locaux 	Du : au : temps plein □ temps partiel □ Total en semaines : Nombre d'heures :	
			Total		
Cadre réservé au contrôle de co Certificat de travail de 14 se Certificat de travail auprès o			OUI NON	A Nom et signature du respon (pour les candidats inscrits d	

Pièces justificatives à joindre

Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :
 □ Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental □ Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie)
ET
□ Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE.
ου
□ Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe VI « Dispense d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 30 novembre 2020 permettant de demander une dispense.
Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :
□ Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;
ET
□ Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance ou du CAP AEPE et □ Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie)
ου
□ Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

Annexe 3 - Candidats dispensés

Attestation des périodes de formation en milieu professionnel ou d'expérience

Académie d'Aix-Marsei	lle CAP	Acc	ompagnant éducatif petite enfa	nce Epreuve	s ponctuelles 2021
	épouse : r e(s) : □ EP1 □ EP2 □ EP3		Prénom :	Date de naissance :	
Tableau à renseigner par le	s tuteurs ou les responsables des é	etablisse	ements accueillant les stagiaires. Joindre impé		r si nécessaire
Nom et adresse, cachet de l'établissement d'accueil	Type de structure accueillant enfants de moins de 3 ans (cocher la case)		Nature des tâches effectuées	Durée Jour, mois, année	Nom et signature du responsable de l'établissement d'accuei
	EAJE Etablissement d'accueil de jeunes enfants AMA Assistant maternel agréé Garde d'enfant(s) de moins de 3 ans Organisme de services d'aide à la personne Autre	Ĭ	 ☐ Mise en œuvre des activités d'éveil ☐ Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages ☐ Elaboration des repas ☐ Entretien du logement et des espaces 	Du : au :	
	EAJE Etablissement d'accueil de jeunes enfants AMA Assistant maternel agréé Garde d'enfant(s) de moins de 3 ans Organisme de services d'aide à la personne Autre	□ □ □ e agréé	 ☐ Mise en œuvre des activités d'éveil ☐ Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages ☐ Elaboration des repas ☐ Entretien du logement et des espaces 	Du : au :	
Nom et adresse, cachet de l'établissement d'accueil	Type de structure accueillant enfants de moins de 6 ans (cocher la case)		Nature des tâches effectuées	Durée Jour, mois, année	Nom et signature du responsable de l'établissement d'accuei
	Ecole maternelle EAJE Etablissement d'accueil de jeunes enfants ACM Accueil collectif de mineurs		 ☐ Actions dans le cadre des relations enfant-parents-professionnels ☐ Assistance pédagogique à l'enseignant ☐ Activités de remise en état des matériels et des locaux 	Du : au :	
	Ecole maternelle EAJE Etablissement d'accueil de jeunes enfants ACM Accueil collectif de mineurs		 ☐ Actions dans le cadre des relations enfant-parents-professionnels ☐ Assistance pédagogique à l'enseignant ☐ Activités de remise en état des matériels et des locaux 	Du : au :	
			Total		

Cadre réservé au contrôle de conformité	OUI	NON	A, le, le
Attestation de PFMP ou d'expérience en lien avec la ou les dispenses			Nom et signature du responsable du centre de formatior
Attestation de PFMP ou d'expérience auprès d'enfants de zéro à moins de 3 ans pour EP1			(pour les candidats inscrits dans un centre de formation)

Pièces justificatives à joindre

Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :
 □ Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental □ Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie)
ET
□ Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE.
ου
□ Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe VI « Dispense d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 30 novembre 2020 permettant de demander une dispense.
Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :
□ Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;
ET
 □ Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance ou du CAP AEPE et □ Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie)
ου
□ Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance





CAP AEPE

Liberté Égalité Fraternité

(1 page A4 Recto maximum sans annexe)

EP1 DU CAP AEPE SESSION 2021			
Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant			
Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien			
Nom : Nom usuel :	Prénom :	Numéro de candidat :	





CAP AEPE

Liberté Égalité Fraternité

(1 page A4 Recto maximum sans annexe)

EP1 DU CAP AEPE SESSION 2021			
Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages			
Nom : Nom usuel :	Prénom :	Numéro de candidat :	